

l'exécution de ce projet. Il s'agit d'une somme de 15 millions de dollars seulement, et cela permettrait d'irriguer 345,000 acres du meilleur terrain que l'on trouve au Canada.

Si les conclusions du comité international relatif aux vivres ne sont pas simplement des vœux platoniques, si elles signifient que nous aurons besoin de grandes quantités de vivres après la guerre, et si nous devons employer ces denrées au bénéfice du peuple, il est évident que l'on devrait développer à un haut degré les régions productrices de notre pays. Rien ne nous justifie de retarder la construction des barrages et des réservoirs essentiels à cette grande entreprise. Quatre millions suffiraient à construire le réservoir principal, que l'on désigne sous le nom de réservoir St-Mary, situé près de Spring Coulee le long de la rivière St-Mary dans ma circonscription. La construction de ce réservoir prendrait de deux à trois ans même si on commençait en 1943. Je soutiens que nous devrions commencer cette année, non seulement à faire des relevés, à examiner le terrain et à rêver à ce que nous ferons, mais bien faire quelque chose de réel en 1943. La question offre un autre aspect assez grave et présente un problème de plus en plus pressant. La sécheresse se fait déjà sentir dans ma circonscription, dans le sud de l'Alberta, et l'honorable représentant de Medicine-Hat a signalé, ce soir, que le temps est sec aussi dans sa circonscription. Lorsque le temps commence à être sec dans ces régions, la chose est grave. Les moyens de conduire l'eau dans la région actuellement irriguée grâce à quatre grandes entreprises d'irrigation ne sont pas suffisants. L'eau dont nous avons besoin dans des temps critiques comme ceux que nous traversons pourrait être obtenue si l'on construisait le réservoir St-Mary, et je crois qu'il n'est que raisonnable et juste que l'on fournisse aux gens de cette région une quantité d'eau suffisante quand ils en ont besoin. Voilà une autre importante raison de commencer le plus tôt possible la construction de réservoirs en rapport avec cette entreprise de conservation des eaux.

M. PERLEY: Ce crédit comporte la dépense de 2 millions de dollars; le montant n'est ni augmenté, ni réduit cette année. On a déjà prétendu que le Gouvernement ferait bien de tenir compte du conseil donné par le comité de la restauration, d'étendre l'application de cette loi à tout le Canada et certains honorables députés se sont prononcés en faveur d'une telle mesure. Je me suis demandé ce qu'en pensait le ministre et si réellement il entendait accueillir favorablement ce conseil. Pour ma part, j'avoue

ne pas désirer outre mesure voir l'application de la loi étendue à tout le Canada, car j'y vois la possibilité d'en faire un coup monté en vue d'escroquerie.

Lors de l'adoption de cette loi en 1934,—je crois qu'elle est en vigueur depuis huit ans,—on voulait venir en aide aux cultivateurs de certaines régions de l'Ouest canadien qui avaient souffert de la sécheresse pendant quatre ou cinq ans. La situation en certaines parties de la Saskatchewan était très grave, et la loi avait pour objet de restaurer ces régions. Elle énonçait en même temps certains principes. La loi visait à aider les cultivateurs à conserver l'humidité, à emmagasiner l'eau et à dresser des plans en vue de mieux utiliser la terre. Les principales fins visées par la loi étaient bonnes. Le régime actuel a beaucoup fait en ce sens, et je sais que le ministre est très désireux de mettre à exécution les projets amorcés et de donner suite aux principes énoncés dans cette mesure, mais je crois que, dans certains cas, ces projets ont pris une ampleur qu'on était loin de prévoir au début.

Avant que nous ayons fini l'étude de ce crédit, j'espère que le ministre nous fournira beaucoup plus de renseignements au sujet des plans d'emmagasinage d'eau, des pâturages que l'on a créés et particulièrement de certains barrages. Afin de donner au comité une idée de ce qui pourrait se produire, j'ai demandé en février et aussi en mars le dépôt de documents, indiquant le coût de certains travaux en voie d'exécution dans la vallée de la Qu'Appelle, vallée qui, on me permettra de le signaler, divise ma circonscription de celle du ministre de l'Agriculture, de sorte que les entreprises dont j'ai parlé peuvent être appelées nos entreprises. Je constate que l'on a effectué certains levés dans cette vallée au cours des deux dernières années; on a affecté à ces travaux quelques 53 personnes au coût d'environ \$50,000. Les documents indiquent en outre que trois barrages, actuellement en voie de construction, coûteront environ \$127,000 une fois achevés. Mais je ne crois pas que nous obtenions la valeur de l'argent affecté à la construction de ces barrages. Celui de Round Lake a inondé certaines régions où des Indiens récoltaient leur foin, et ces terres ne leur sont désormais de presque aucune utilité. Le ministre pourrait-il dire au comité si l'on a dédommagé ces Indiens des pertes qu'ils ont subies, et quel accord on a conclu à ce sujet avec la division des affaires indiennes ou avec les autorités de la réserve? J'ai examiné la situation et je constate qu'il en est résulté une perte fort considérable.

[M. Blackmore.]